

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2011

COMPTE - RENDU

L'an deux mille onze le 31 mars 2011, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Salle des Fêtes, sur convocation effectuée en application de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Michel ROY, Maire.

Maire : M. Michel ROY

Présents :

Maires adjoints :

M. FLOQUET, Melle FARGES, M. ROSE, Melle PADOVAN, M. REGNIER, Mme OBRY,
M. JULIEN, Mme CONSTANTIN.

Conseillers Municipaux :

Mme TRIVEILLOT, Mme PINERA, Mme PINEL, M. MASSOT, M. YETNA, M. CARLIER,
M. FLOTTERER, Mme MARTINHO VIEIRA, Mme MAULARD, M. ALOUACHE, Mme DUBUS,
Mme GUILBAUD, M. OUANAS, Mme CHAINTREAU, M. BEAUMANOIR, M. TAIEB,
Mme BLONDEAU, M. MANSION, M. PRESSAC.

Pouvoirs :

M. BRUISSON	donne pouvoir à	M. ROY
Mme REINTJES	donne pouvoir à	M. CARLIER
Mme YABAS	donne pouvoir à	M. JULIEN
Mme GEORGELIN	donne pouvoir à	Mme CHAINTREAU

Absent : M. GONCALVES-DUARTE

Secrétaire de séance : M. CARLIER

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de présents : **28**

Nombre de votants : **32**

Nombre d'absents : **01**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H 00 et fait l'appel nominal. Il procède à la désignation du secrétaire de séance : Mr Carlier.

Les membres présents, formant la majorité en exercice, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces formalités remplies, Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

1) Compte de Gestion 2010 – Budget Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité : 25 pour et 7 contre

Pour 25 : M. ROY, M. FLOQUET, Melle FARGES, M. ROSE, Melle PADOVAN, M. REGNIER, Mme OBRY, M. JULIEN, Mme CONSTANTIN, M. BRUISSON, Mme TRIVEILLOT, Mme PINERA, Mme PINEL, M. MASSOT, M. YETNA, M. CARLIER, M. FLOTTERER, Mme REINTJES, Mme MARTINHO VIEIRA, Mme MAULARD, Mme YABAS, M. ALOUACHE, Mme DUBUS, Mme GUILBAUD, M. PRESSAC.

Contre 7 : Mme GEORGELIN, M. OUANAS, Mme CHAINTREAU, M. BEAUMANOIR, M. TAIEB, Mme BLONDEAU, M. MANSION.

Abstentions 0.

APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2010.

2) Compte Administratif 2010 – Budget Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité : 24 pour et 7 contre

Pour 24 : M. FLOQUET, Melle FARGES, M. ROSE, Melle PADOVAN, M. REGNIER, Mme OBRY, M. JULIEN, Mme CONSTANTIN, M. BRUISSON, Mme TRIVEILLOT, Mme PINERA, Mme PINEL, M. MASSOT, M. YETNA, M. CARLIER, M. FLOTTERER, Mme REINTJES, Mme MARTINHO VIEIRA, Mme MAULARD, Mme YABAS, M. ALOUACHE, Mme DUBUS, Mme GUILBAUD, M. PRESSAC.

Contre 7 : Mme GEORGELIN, M. OUANAS, Mme CHAINTREAU, M. BEAUMANOIR, M. TAIEB, Mme BLONDEAU, M. MANSION.

Abstentions 0.

APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2010 du Budget Principal faisant apparaître les résultats suivants :

- section Investissement :

		Restes à Réaliser
Dépenses :	7 457 256,40 €	1 549 836,41
Recettes :	5 398 353,35 €	2 541 313,04
	Déficit : 2 058 903,05 €	Excédent : 991 476,63 €

- section Fonctionnement :

Dépenses :	15 282 111,01 €
Recettes :	18 411 488,61 €
Excédent :	3 129 377,60 €

Le Compte Administratif de l'exercice comptable 2010 dégage donc les résultats suivants :

- en Section d'Investissement un déficit de :	2 058 903,05 €
- en Section de Fonctionnement un excédent de :	<u>3 129 377,60 €</u>
soit un résultat global excédentaire de :	1 070 474,55 €

3) Affectation du résultat 2010 – Budget Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité : 25 pour et 7 abstentions

Pour 25 : M. ROY, M. FLOQUET, Melle FARGES, M. ROSE, Melle PADOVAN, M. REGNIER, Mme OBRY, M. JULIEN, Mme CONSTANTIN, M. BRUISSON, Mme TRIVEILLOT, Mme PINERA, Mme PINEL, M. MASSOT, M. YETNA, M. CARLIER, M. FLOTTERER, Mme REINTJES, Mme MARTINHO VIEIRA, Mme MAULARD, Mme YABAS, M. ALOUACHE, Mme DUBUS, Mme GUILBAUD, M. PRESSAC.

Contre 0.

Abstentions 7 : Mme GEORGELIN, M. OUANAS, Mme CHAINTREAU, M. BEAUMANOIR, M. TAIEB, Mme BLONDEAU, M. MANSION.

DECIDE d'affecter le résultat de la Section de Fonctionnement de l'exercice 2010 au Budget Primitif de l'exercice 2011 comme suit :

en section d'investissement :	1 067 426,42	au compte 1068
en section de fonctionnement :	<u>2 061 951,18</u>	au compte 002
pour un total de :	3 129 377,60	

4) Budget Primitif Ville 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité : 25 pour et 7 contre

Pour 25 : M. ROY, M. FLOQUET, Melle FARGES, M. ROSE, Melle PADOVAN, M. REGNIER, Mme OBRY, M. JULIEN, Mme CONSTANTIN, M. BRUISSON, Mme TRIVEILLOT, Mme PINERA, Mme PINEL, M. MASSOT, M. YETNA, M. CARLIER, M. FLOTTERER, Mme REINTJES, Mme MARTINHO VIEIRA, Mme MAULARD, Mme YABAS, M. ALOUACHE, Mme DUBUS, Mme GUILBAUD, M. PRESSAC.

Contre 7 : Mme GEORGELIN, M. OUANAS, Mme CHAINTREAU, M. BEAUMANOIR, M. TAIEB, Mme BLONDEAU, M. MANSION.

Abstentions 0.

ADOPTE le Budget Primitif 2011, ci-annexé, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT :

	Report résultat N-1	Crédit d'investissement 2011	RESTES A RESALISER 2010 reportés	TOTAL
Dépenses	2 058 903,05	6 206 385,92	1 549 836,41	9 815 125,38
Recettes	0	5 304 454,00	2 541 313,41	9 815 125,38

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	Report résultat N-1 budget principal	Crédits de fonctionnement 2011	TOTAL
Dépenses	0	19 188 589,61	19 188 589,61
Recettes	2 061 951,18	17 126 638,43	19 188 589,61

5) Subventions aux associations 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

VOTE les subventions 2011 détaillées suivant la liste ci-annexée :

- aux associations pour un montant de **397 665 €** (compte 6574)
- à la Caisse des Ecoles pour un montant de **188 022 €**
- au C.C.A.S. pour un montant de **119 684 €**

prévues au Budget Primitif 2011.

6) Impôts locaux – Taux pour l'année 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité : 25 pour et 7 contre

Pour 25 : M. ROY, M. FLOQUET, Melle FARGES, M. ROSE, Melle PADOVAN, M. REGNIER, Mme OBRY, M. JULIEN, Mme CONSTANTIN, M. BRUISSON, Mme TRIVEILLOT, Mme PINERA, Mme PINEL, M. MASSOT, M. YETNA, M. CARLIER, M. FLOTTERER, Mme REINTJES, Mme MARTINHO VIEIRA, Mme MAULARD, Mme YABAS, M. ALOUACHE, Mme DUBUS, Mme GUILBAUD, M. PRESSAC.

Contre 7 : Mme GEORGELIN, M. OUANAS, Mme CHAINTREAU, M. BEAUMANOIR, M. TAIEB, Mme BLONDEAU, M. MANSION.

Abstentions 0.

DECIDE de fixer les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'année 2011 comme suit :

TAXE DHABITATION	:	15,91 %
TAXE FONCIER BATI	:	29,96 %
TAXE FONCIER NON BATI	:	97,21 %

7) Adhésion au SEDIF de la Communauté d'Agglomération Est-Ensemble

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ACCEPTE l'adhésion de la Communauté d'Agglomération EST-ENSEMBLE au SEDIF.

8) Adhésion au SEDIF de la Communauté d'Agglomération Le Parisis

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ACCEPTE l'adhésion de la Communauté d'Agglomération LE PARISIS au SEDIF.

9) Permission générale d'occupation du domaine public des collectivités syndiquées au SEDIF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ACCORDE une permission générale de voirie au SEDIF et son délégataire Veolia Eau Ile-de-France SNC, au titre de l'occupation du domaine public *communal/intercommunal*, par les canalisations d'eau potable et de leurs accessoires, sur l'ensemble des voies *communales/intercommunales* pour la durée du contrat de délégation de service public dont l'exploitation débute au 1^{er} janvier 2011.

10) Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2011 (DETR).

11) Demande de prise en charge par le SIEREIG de la construction d'une crèche intercommunale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la prise en charge par le Syndicat Intercommunal pour l'Etude et la Réalisation d'Equipement d'Intérêt Général (SIEREIG) de la construction et la gestion d'une crèche collective intercommunale de 90 berceaux à réaliser sur le territoire de la commune de Groslay et destinée aux familles des communes de Deuil-la-Barre, Montmagny et Groslay suivant les conditions énoncées ci-dessous :

- Mise à disposition par la commune de Groslay d'un terrain dans le cadre d'un bail emphytéotique de 50 ans, qui fera l'objet d'une délibération ultérieure,
- Financement du projet à travers une fiscalisation syndicale sur les contribuables des trois communes concernées :
 - au prorata de la population selon les derniers chiffres du recensement pendant la période d'étude du projet, de sa faisabilité, de l'acquisition des terrains et de la construction de la structure,
 - au prorata des places réservées par chacune des Communes pour la partie concernant la gestion de l'établissement.
- En application du décret n° 2007- 206 du 20 février 2007 qui fixe le nombre de places maximum d'accueil selon le type d'établissement ou de service d'accueil, les crèches collectives ne peuvent accueillir plus de 60 berceaux. En conséquence, seront créées deux structures pour un total de 90 berceaux.

12) Modification de la délibération n° 201103/14 concernant l'approbation du rapport de la CLETC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité : 25 pour et 7 abstentions

Article 1 : APPROUVE les méthodes de régularisation des charges transférées telles que décrites dans le rapport de la CLECT.

Article 2 : ADOPTE le rapport de la CLECT évaluant le coût des transferts de compétence.

Article 3 : REAJUSTE le montant de l'attribution de compensation 2011 versée à Montmagny : 859 985,43 €.

Article 4 : RAPPELLE que le versement de l'attribution de compensation s'effectue par douzième.

13) Opération de rénovation des façades du centre ancien

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majoration : 25 pour et 7 abstentions

Pour 25 : M. ROY, M. FLOQUET, Melle FARGES, M. ROSE, Melle PADOVAN, M. REGNIER, Mme OBRY, M. JULIEN, Mme CONSTANTIN, M. BRUISSON, Mme TRIVEILLOT, Mme PINERA, Mme PINEL, M. MASSOT, M. YETNA, M. CARLIER, M. FLOTTERER, Mme REINTJES, Mme MARTINHO VIEIRA, Mme MAULARD, Mme YABAS, M. ALOUACHE, Mme DUBUS, Mme GUILBAUD, M. PRESSAC.

Contre 0.

Abstentions 7 : Mme GEORGELIN, M. OUANAS, Mme CHAINTREAU, M. BEAUMANOIR, M. TAIEB, Mme BLONDEAU, M. MANSION.

Article 1 : ATTRIBUE une subvention de 6 000 euros à FONTENOY IMMOBILIER pour le ravalement de façade située au 33-35 rue Carnot 95 360 Montmagny.

Article 2 : INSCRIT les dépenses au budget communal.

14) Garanties d'emprunts accordées à Immobilière 3F

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Article 1 : ACCORDE la nouvelle garantie de la Ville de Montmagny au profit de SAHLM IMMOBILIERE 3F pour la durée totale des prêts, soit 18 mois de préfinancement suivis d'une période d'amortissement de 35 ans pour les prêts PLUS/PLAI (N° 1183095 et 118097), 50 ans pour les prêts PLUS/PLAI (N° 1183096 et 118098) à hauteur des sommes indiquées à l'article 2.

Article 2 : PRECISE que les caractéristiques des prêts PLUS/PLAI sont les suivantes :

Caractéristiques	PLUS N° 1183096 Pour 16 logements	PLUS N° 1183095 Pour 16 logements	PLAI N° 1183098 Pour 04 logements	PLAI N° 1183097 Pour 04 logements
Montant	660 000 €	904 000 €	167 000 €	214 000 €
Durée du préfinancement	18 mois	18 mois	18 mois	18 mois
Echéances	Annuelles	Annuelles	Annuelles	Annuelles
Durée de la période d'amortissement	50 ans	35 ans	50 ans	35 ans
Taux actuariel annuel	2,350 %	2,350 %	1,550 %	1,550 %
Taux annuel de progressivité	0 %	0 %	0	0
Indice de révision	1,750 %	1,750 %	1,750 %	1,750 %

Taux effectif global	2,350 %	2,350 %	1,550 %	1,550 %
Conditions générales des prêts	Fascicule LSP0401	Fascicule LSP0401	Fascicule LAIP0401	Fascicule LAIP0401

Article 3: PRECISE qu'au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes dues ou devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4: ENGAGE la Ville de Montmagny pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges d'emprunt.

Article 5: AUTORISE le Maire ou son représentant à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

Article 6 : PRECISE que les dispositions de la délibération du 11 mars 2010 sont annulées.

LECTURE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N° 201102/33 – DECISION relative à la signature du marché n° 201142004 Fourniture de mobilier et équipement de cuisine (**42 306,36 € TTC**)

N° 201102/34 – DECISION relative à la signature du marché n° 201042714 Prestation d'entretien, de floraison et de traitement des espaces verts sur la commune de Montmagny (**43 772 € HT pour l'entretien et la floraison et 25 903 € HT pour le traitement des espaces verts**)

N° 201102/35 – DECISION relative à la signature du marché n° 201042727 Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une micro-crèche en lieu et place d'un logement (**10 744 € HT**)

N° 201102/36 – DECISION relative à la signature du marché n° 201142006 Fourniture de mobilier et équipement de cuisine Lot n° 4 – Matériel Hi-fi (**4 366,60 € TTC**)

N° 201103/37 – DECISION relative à la signature du marché n° 201042719 Création d'allées au cimetière de la Butte Pinson annule et remplace la décision n° 201102/20 (**60 562,35 € TTC**)

N° 201103/38 – DECISION relative à la signature du marché n° 201142003 Fourniture de mobilier et équipement de cuisine Lot n° 2 – Mobilier spécifique (**40 401,31 € TTC**)

N° 201103/40 – DECISION relative à l'approbation de la convention avec l'association Petits Débrouillards Ile-de-France pour la mise en place et l'animation d'une exposition "cuisine ta santé" (**1 000 € TTC**)

N° 201103/41 – **DECISION** relative à la signature d'une convention avec l'association des Petits Débrouillards pour la mise en place d'ateliers dans le cadre du projet mémoire du quartier du Centre Ville (4 700 € TTC)

N° 201103/42 – **DECISION** relative à la signature d'une convention avec le Centre Culturel Art'm pour la mise en place d'atelier dans le cadre du projet mémoire du quartier du Centre Ville (3 000 € TTC)

N° 201103/43 – **DECISION** relative à la signature d'une convention avec l'association Decheko Films pour la mise en place d'ateliers dans le cadre du projet mémoire du quartier du Centre Ville (7 300 € TTC)

N° 201103/44 – **DECISION** relative à la signature d'une convention avec l'association Urban Culture pour la mise en place d'ateliers dans le cadre du projet mémoire du quartier du Centre Ville (1 250 € TTC)

N° 201103/45 – **DECISION** relative à la signature d'une convention avec le Centre Culturel Art'm pour la mise en place d'ateliers dans le cadre du projet mémoire du quartier du Centre Ville (4 000 € TTC)

N° 201103/47 – **DECISION** portant signature d'un contrat d'engagement avec l'association "Les Seigneurs Dragonniers" concernant des animations qui se dérouleront les 19 et 20 mars 2011 à l'occasion de la Fête Médiévale (5 759 € TTC)

N° 201103/48 – **DECISION** relative à la signature d'un contrat de ligne de trésorerie (2 000 000 €)

N° 201103/49 – **DECISION** relative à la signature d'une convention avec l'auto école "YS Auto Ecole" (250 € TTC)

N° 201103/50 – **DECISION** relative à un contrat de fournitures de bureau pour la ville de Montmagny

N° 201103/52 – **DECISION** relative à un contrat de vérification des installations électriques et gaz dans les E.R.P. (4 075,97 € TTC installations électriques ; 1 097,73 € TTC installations gaz)

N° 201103/53 – **DECISION** relative à un contrat de fournitures de consommables pour la Ville de Montmagny

N° 201103/54 – **DECISION** relative à un contrat de fournitures de papier pour la Ville de Montmagny

N° 201103/55 – **DECISION** relative à un contrat de fournitures d'enveloppes pour la Ville de Montmagny

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, le Maire déclare la séance levée à 22H55.

Vu pour être affiché le 7 avril 2011

Conformément aux prescriptions de l'article
L. 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales

**Le Maire
Michel Roy**